

Dire et écrire le droit en français correct. Au plaisir des gens de robe, Michèle Lenoble-Pinson, avec la collaboration de Paul Martens, Bruylant, 2^e édition, 2019, 854 pages, 45 €.

Tout d'abord vous dire l'émotion que j'ai ressentie en recevant la deuxième édition de cet ouvrage. C'est que l'auteur de la recension de sa première édition (*cette revue*, 2016, p. 814) était notre regretté ami Michel Westrade, depuis décédé dans des circonstances tragiques.

Quelques différences notables entre ces deux éditions. Paul Martens, de relecteur, est devenu collaborateur. Et puis 48 pages ont été ajoutées mais le prix a diminué de 30 euros. C'est assez rare pour être souligné.

Entrons dans le vif du sujet. Vous connaissez la différence entre *non licet* et *non liquet*, entre nonobstant et *non obstat*, entre amender et amodier ? Vous écrivez nonstop ou non-stop ? Vous dites « je m'en réfère à justice » ou « je me réfère à justice » ? Et vous savez bien sûr qu'un terre-plein peut être de plain-pied avec la terrasse qu'il joint. Et qu'un mariage putatif ce n'est pas un mariage avec une ...

Cet ouvrage est plus qu'un dictionnaire. C'est aussi un manuel de grammaire où les subtilités de notre langue sont disséquées. Par exemple, celui qui écrit « Je suis été à Athènes » commet un solécisme, c'est-à-dire un emploi syntaxique incorrect de formes existant (sans « es », bien sûr : ce n'est pas un adjectif verbal mais un participe présent) par ailleurs dans la langue. Et celui qui annonce « Il vous a jugés et a dit que ... » se rend coupable d'une rupture dans la construction syntaxique d'une phrase, c'est-à-dire d'une ... anacoluthie. Mais oui, vous le saviez. Bon, puisque nous parlons d'ana, notons que manquent dans l'ouvrage les définitions d'anaphore et d'anamorphose. Elles figureront peut-être dans la troisième édition.

L'anglais, ou le franglais, est présent avec des notions comme leasing, factoring, soft law, package et même les peu juridiques checkup (ou check-up), pinup (ou pin-up) ou bluejean (ou blue-jean) mais pas outsourcing, block chain ou chatbot, sans doute trop modernes (une preuve ? Mon correcteur d'orthographe n'admet même pas le dernier d'entre eux).

En revanche, le latin est omniprésent. *Nemo plus iuris ...* ou *Nemo auditur ...* : voici donc des expressions que vous n'aurez plus de peine à compléter. Et vous saurez même que *nihil ordinatum est quod praecipitatur et properat* ne veut pas dire qu'aucun ordinateur n'est son propre précepte...

Une petite déception ? Si l'on trouve dans ce dictionnaire des termes qui, finalement, sont peu juridiques (sénestre, planche, orfraie et, même, match), y manquent une série d'autres qui nous sont familiers. Les liégeois regretteront ainsi l'absence de « rendeur » qu'ils utilisent pour désigner le maître de l'ouvrage. Et les pénalistes, ou les débauchés, constateront qu'aucun des mots qui suivent ne figurent dans ce dictionnaire : levrette (il y a pourtant levraut ou levreau), souteneur, maquereau, prostitution, prostitué(e), protecteur, sodomie, sadisme, masochisme ... Même pas péripatéticienne.

Que voulez-vous ? « On ne prend les mots qu'avec des gants, À menstruel on préfère périodique, Et l'on va répétant qu'il y a des mots qui ne doivent pas sortir des laboratoires et du *codex*... » disait Léo Ferré.

Patrick Henry